

Création d'un emploi de rédacteur territorial (transformation de poste)

Rapporteur : M. Le Président

Un bureau des assemblées a été créé afin de sécuriser l'ensemble du processus décisionnel de la C.A.G.B. en organisant des procédures de suivi et de validation des avis et décisions des instances (commissions, bureau et conseil).

Ce bureau nécessite un poste à plein temps afin de mettre en place des procédures et de préparer les convocations, rapports, délibérations...

L'agent qui est pressenti pour être responsable du bureau des assemblées est lauréat du concours de rédacteur territorial depuis janvier 2002. Jusqu'à présent, elle occupait le poste de secrétaire-assistante de direction dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif et a été remplacée sur ce poste par un agent nouvellement recruté.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- la création d'un emploi de rédacteur territorial
- la nomination de la personne qui a réussi le concours de rédacteur territorial en qualité de rédacteur territorial à compter du 1^{er} mars 2002 sur un poste de « responsable des assemblées ».
- la suppression, concomitamment, d'un emploi d'adjoint administratif
- la modification de la liste des emplois permanents
- d'autoriser M. le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire les dépenses au budget de la Communauté d'Agglomération ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires

Pour extrait conforme,

Le Président